

CELLULE RÉGIONALE D'APPUI À LA RECHERCHE DE LITS D'HOSPITALISATION EN PSYCHIATRIE



Dans le cadre de l'appel à projet ARS « **Mission d'appui aux établissements pour la recherche de lits d'hospitalisation complète en psychiatrie** », le GHU Paris psychiatrie & neurosciences s'est positionné pour assurer le dispositif régional d'appui à la recherche de lits.

L'objectif est de permettre la fluidification des parcours de soins psychiatriques et ainsi d'améliorer l'accès aux soins et la prise en charge des patients.

La régulation des lits est assurée par une cellule téléphonique mettant en relation les établissements en recherche de lits de psychiatrie avec des établissements ayant des capacités d'accueil en psychiatrie.

De quoi s'agit-il ?

Une cellule **hotline téléphonique d'appui à la recherche de lits d'hospitalisation** est désormais à l'écoute des établissements en situation de saturation selon certaines conditions.

Les établissements psychiatriques de secteur peuvent faire appel à la cellule après avoir fait **eux-mêmes une première recherche de lits au sein de leur établissement et à l'extérieur.**

Elle intervient en seconde intention pour trouver **une place temporaire d'hospitalisation aux patients de plus de 16 ans, se trouvant depuis plus de 12 heures dans un SAU.**

Cette recherche de lit répond premièrement à une **logique géographique**: les établissements **les plus proches du lieu de domicile du patient** sont contactés en priorité. Sont ensuite contactés tous les établissements ayant déclaré des lits disponibles dans le **ROR.**

Quand ?

Cette permanence téléphonique est ouverte 7J/7, de 09h à 20h. Pour contacter **la cellule régionale d'appui**, les établissements franciliens doivent composer le :



01 45 65 61 61

Qui est à votre écoute ?

L'équipe est composée de **six gestionnaires de lits et d'un cadre de santé**, elle bénéficie en outre de l'appui d'un **coordonnateur médical et d'un directeur référent**.

Les gestionnaires de lit répondent aux établissements adresseurs et demandent des informations nécessaires pour tracer l'activité et placer le patient (informations sur le patient : identité, mode de placement, secteur d'origine, caractéristiques cliniques basiques ; information sur l'adresseur pour pouvoir le rappeler facilement et le tenir informé de la recherche) puis appellent les établissements d'Ile-de-France pour trouver un lit d'hospitalisation temporaire.

Les gestionnaires de lits rappelleront les établissements ayant placé des patients à l'extérieur au bout de sept jours pour vérifier que l'engagement de reprise a bien été respecté.

Les gestionnaires de lits sont chargés de vérifier l'exhaustivité des informations renseignées dans le ROR par les établissements psychiatriques.

Pour aider la cellule régionale d'appui :

Les établissements disposant de lits en psychiatrie doivent renseigner **quotidiennement le ROR** avec leurs disponibilités en lits.

Il est également important d'indiquer **des numéros de téléphone des services ou le numéro qu'il convient de contacter** pour la recherche de lit, en fonction des horaires de la journée.

Ces informations faciliteront grandement le travail des gestionnaires de lits.

Les situations n'ayant pas été solutionnées durant les horaires d'ouverture seront retransmises aux établissements adresseurs. Les opérateurs téléphoniques reprendront l'attache des établissements adresseurs chaque soir, pour les informer des démarches effectuées sur ces situations et organiser le passage de relais.

De 20h00 à 09h00, un répondeur téléphonique indique aux appelants la fermeture de la cellule et rappelle ses horaires d'ouverture.

Si aucune solution n'a été trouvée durant la nuit, les établissements sont invités à recontacter la cellule à partir de 09h le lendemain.

QUELS INDICATEURS ?

Indicateurs d'activité

- Nombre d'appels par semaine.
- Nombre de patients concernés (mode de placement, lieux de prise en charge et établissement d'origine).
- Nombre de demandes concernant une chambre d'isolement.
- Nombre d'établissements contactés pour trouver une solution.

Indicateurs de résultat

- Nombre de solutions trouvées (dont celles trouvées pour une chambre d'isolement).
- Nombre de refus par établissement.
- Délai moyen entre l'appel de l'établissement adresseur et la solution trouvée.
- Nombre de situations non résolues à la fermeture de la cellule.

Indicateurs qualité

- Délai moyen de reprise du patient par son établissement d'origine.
- Rapport moyen entre le délai pour trouver une solution et le nombre d'heures passées au SAU par le patient.

Ces indicateurs seront suivis et analysés par un comité de liaison entre l'APHP, l'ARS et le GHU Paris psychiatrie et neurosciences.

